

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**2024-10CA REAMENAGEMENT DU POLE
D'ECHANGE MULTIMODAL A EPERNAY**

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :

MARDI 11 JUIN 2024 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY,
COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE**

Place du 13^e Régiment du Génie

BP 80526

51331 EPERNAY CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2024-10CA REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL A EPERNAY
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Contrôle technique.....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	11
6.3 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	Erreur ! Signet non défini.
7.2 - Transmission sous support papier	Erreur ! Signet non défini.
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 - Suite à donner à la consultation	18
9 - Renseignements complémentaires	18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	18
9.2 - Procédures de recours.....	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
2024-10CA REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL A EPERNAY

Lieu d'exécution :
Rue Emile Duchatel à Epernay

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD / SIGNALISATION / MOBILIER
02	ECLAIRAGE / FEUX TRICOLORES / VIDEOSURVEILLANCE
03	ESPACES VERTS
04	TERRASSEMENT / FONDATIONS / GROS ŒUVRE / CHARPENTE
05	COUVERTURE / BARDAGE
06	MENUISERIES EXTERIEURES
07	MENUISERIE INTERIEURE / CLOISON / ISOLATION THERMIQUE INTERIEURE
08	ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VMC
09	PLOMBERIE / VENTILATION
10	FAIENCE / CARRELAGE / PEINTURE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211350-7	Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels
39290000-1	Aménagements divers

Lot(s)	Code principal	Description
01	45233294-6	Installation de signalisation routière
01	45000000-7	Travaux de construction
02	45316212-4	Installation de feux de circulation
02	31527200-8	Éclairage extérieur
02	32323500-8	Système de surveillance vidéo
03	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
04	45262210-6	Travaux de fondation
04	45223220-4	Travaux de gros œuvre
04	45112500-0	Travaux de terrassement
04	45261100-5	Travaux de charpente
05	45262650-2	Travaux de bardage
05	45261210-9	Travaux de couverture
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45421152-4	Installation de cloisons
07	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
08	09310000-5	Électricité
08	45232141-2	Installations de chauffage
09	45330000-9	Travaux de plomberie
09	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
10	45442100-8	Travaux de peinture
10	45431000-7	Carrelages

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Clause d'insertion sociale et développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières **sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des clauses administratives particulières.**

À ce titre, les candidats sont tenus de réserver un nombre minimal d'heures de travail à l'insertion :

Lots	Heures minimum dédiées à l'insertion
1	450 heures
3	100 heures

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte Mandataire solidaire : RICHEZ ASSOCIES – 2 rue de la Roquette – 75011 PARIS - SIRET 332 429 398 00040

Membres du groupement conjoint :

- CEREG PAYS DE CHAMPAGNE – 2 rue Jules Méline – 51430 BEZANNES - SIRET 524 237 336 00028
- EODD – Centre Léon Blum – 171/173 – 69100 VILLEURBANNE - SIRET 383 812 666 253

- COUP D'ECLAT – 7 passage des marais – 75010 PARIS – SIRET 399720499 00082

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par le maître d'ouvrage sont les suivants :

Missions	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
AVP	Etudes d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
VISA	Examen de la conformité des études d'exécution et leur visa
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
ACI	Assistance pour la consultation et l'information du public
ADM	Assistance pour l'élaboration et le suivi des dossiers administratifs et réglementaires
RES	Coordination des études de dévoiement et remplacement de réseaux
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
SUB	Assistance pour la constitution du volet technique du dossier de subvention de l'Agence de l'eau

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : VERITAS - 54 Rue René Cassin - 51430 BEZANNES

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables.
- Mission LE relative à la solidité des existants
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres que ERP et IGH) et industriels.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par : CSBTP - 7 Rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont fixés au CCAP et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

La date prévisionnelle de commencement des prestations est fixée en septembre 2024. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 48 mois.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les pièces techniques et financières du marché (se référer au document EPN_DCE_Livrables)

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).

Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

L'ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique " Sous réserve des dispositions des articles R. 2132-11 à R. 2132-13, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique. Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques." Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- La mise à disposition des documents de la consultation ;
- La réception des candidatures et des offres ;
- Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...
- Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire **CANDIDATURE (proc)**

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;

- **Le Document Unique de Marché Européen (DUME).**

La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2 (le DC2 seul ne suffit pas):

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- 1- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- 2- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- 1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)
- 2- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- 1- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- 2- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- 3- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire. Ces principaux travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE:

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
Le détail quantitatif estimatif (DQE)
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
Le planning prévisionnel
Note d'insertion par l'activité économique (lots 1 et 3)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes (POUR LES LOTS 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ET 10)

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

- Dalles en pierre Comblanchien : 6x30x2 cm épaisseur
- Dalle en pierre Buxy : 14,,5 x 59,5 x 2 cm (épaisseur)
- Échantillon (découpe de 1 mètre) du mobilier d'éclairage pour la partie décorative ajourée des mâts.

6.3 - Visites sur site

Sans objet.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance

française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.**

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette **copie de sauvegarde** devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : **2024-10CA AMENAGEMENT PARVIS DE LA GARE ET CREATION PEM**. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document**.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LES LOTS 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ET 10 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF et des DQE. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = No - \left[2 No \left(\frac{P}{Po} - 1 \right) \right]$ <p><i>NP</i>: Note de l'offre considérée <i>No</i>: Note maximale de l'offre la mieux placée <i>P</i>: Prix de l'offre considérée <i>Po</i>: Prix de l'offre la moins élevée</p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 40 points</p>
VALEUR TECHNIQUE	40%
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 40 points.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux, équipements (10 points) <p>Tableau de pré-agrément à fournir et à compléter avec les principaux fournisseurs - Qualité des fournitures - Fiches techniques des produits mis en œuvre et échantillonnage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie de travaux (10 points) <p>Programme d'exécution détaillé pour l'ensemble des travaux : Adéquation du programme d'exécution détaillé pour l'ensemble des travaux avec les attentes du maître d'ouvrage (Planning, respect du planning, modalités de coordination avec les autres intervenants, prise en compte des contraintes du site (organisation chantier et des contraintes réglementaires).</p>	<p>Note NT sur 40 points</p>

<p>- Moyens matériels et humains dédiés à l'exécution de la prestation (10 points)</p> <p>Procédés et moyens humains et matériels d'exécution envisagés : Adéquation des procédés et moyens humains et matériels d'exécution envisagés pour respecter le cahier des charges. CV des encadrants (chef de chantier et conducteur de travaux affectés au chantier) – liste des sous-traitants principaux : parvis en pierre, béton qualitatif, dalles, bordures, etc.</p> <p>- Sécurité du chantier (10 points)</p> <p>Notice en matière de sécurité et de protection de la santé : Adéquation de la notice en matière de sécurité et de protection de la santé avec les interfaces prévisibles avec l'environnement du chantier. Prise en compte de la co-activité des accès chantiers, de la circulation, du maintien des accès piéton et véhicules, etc.</p> <p>Il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Très satisfaisant : 10 points 2. Satisfaisant : 8 points 3. Assez satisfaisant : 7 points 4. Moyen : 5 points 5. Insuffisant : 3 points 6. Très insuffisant : 1 point 7. Sans réponse : 0 point <p>Une note NT sur 40 points est attribuée à chaque candidat.</p>	
<p>PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>20%</p>
<p>Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » est noté sur 40 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures prises pour la réduction des nuisances en site urbain : contre le bruit à l'égard des riverains et des travailleurs du chantier, contre les salissures et la poussière... (10 points) - les mesures prises pour économiser l'énergie : limitation des distances de transport de matériaux, limitation des émissions polluantes (10 points) - Les dispositifs mis en place pour respecter l'environnement et adopter une démarche de développement durable (10 points) - le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier : SOSED (10 points) 	<p>Note NE sur 40 points</p>

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 40% NP + 40% NT + 20% NE

POUR LE LOT 3 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF et des DQE. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = No - \left[2 No \left(\frac{P}{Po} - 1 \right) \right]$ <p><i>NP: Note de l'offre considérée</i> <i>No: Note maximale de l'offre la mieux placée</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> <i>Po: Prix de l'offre la moins élevée</i></p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 40 points</p>
VALEUR TECHNIQUE	40%
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 40 points.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux, équipements (10 points) <p>Tableau de pré-agrément à fournir et à compléter avec les principaux fournisseurs - Qualité des fournitures - Fiches techniques des produits mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie de travaux (10 points) <p>Programme d'exécution détaillé pour l'ensemble des travaux : Adéquation du programme d'exécution détaillé pour l'ensemble des travaux avec les attentes du maître d'ouvrage (Planning, respect du planning, modalités de coordination avec les autres intervenants, prise en compte des contraintes du site (organisation chantier et des contraintes réglementaires).</p> <p>Une note de présentation de l'entretien des espaces verts explicitant notamment :</p>	<p>Note NT sur 40 points</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Un détail précis des tâches, en distinguant l'arrosage des végétaux, les entretiens courants, les entretiens mensuels et les entretiens annuels et le planning à la semaine ; - Mobilisation prévue à cet effet, en précisant les qualifications des personnes qui auront à charge cette mission ; - Fiche type de suivi qui servira à l'établissement du carnet d'entretien associé à une nomenclature géographique. <p style="text-align: center;">- Moyens matériels et humains dédiés à l'exécution de la prestation (10 points)</p> <p>Procédés et moyens humains et matériels d'exécution envisagés : Adéquation des procédés et moyens humains et matériels d'exécution envisagés pour respecter le cahier des charges. CV des encadrants (chef de chantier et conducteur de travaux affectés au chantier) – liste des sous-traitants principaux : parvis en pierre, béton qualitatif, dalles, bordures, etc.</p> <p style="text-align: center;">- Sécurité du chantier (10 points)</p> <p>Notice en matière de sécurité et de protection de la santé : Adéquation de la notice en matière de sécurité et de protection de la santé avec les interfaces prévisibles avec l'environnement du chantier. Prise en compte de la co-activité des accès chantiers, de la circulation, du maintien des accès piéton et véhicules, etc.</p> <p>Il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Très satisfaisant : 10 points 2. Satisfaisant : 8 points 3. Assez satisfaisant : 7 points 4. Moyen : 5 points 5. Insuffisant : 3 points 6. Très insuffisant : 1 point 7. Sans réponse : 0 point <p>Une note NT sur 40 points est attribuée à chaque candidat.</p>	
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	20%
<p>Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » est noté sur 40 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures prises pour la réduction des nuisances en site urbain : contre le bruit à l'égard des riverains et des travailleurs du chantier, contre les salissures et la poussière... (10 points) - les mesures prises pour économiser l'énergie : limitation des distances de transport de matériaux, limitation des émissions polluantes (10 points) - Les dispositifs mis en place pour respecter l'environnement et adopter une démarche de développement durable (10 points) - le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier : SOSED (10 points) 	Note NE sur 40 points

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 40% NP + 40% NT + 20% NE

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante** : <https://www.xmarches.fr/> (onglet « Poser une question »).

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Renseignement(s) technique(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Monsieur Alain MARTIN

Directeur Voirie et mobilité

06 76 49 81 51

Mmes PLUCHART / GILLES/ MORLET/

EYANG-EDANG

03.26.53.37.08 /09 / 34/35

RICHEZ ASSOCIES

Architecture urbanisme paysage

01 43 38 22 55

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tel : 03.83.34.25.25
Fax : 03.83.34.22.24

10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*